



Affiché le

03 SEP. 2026

ARRETE MUNICIPAL n°70/2026

**Autorisation de stationnement d'un échafaudage
du 7 septembre au 12 septembre 2026
6 Place du Centre**

La Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande de Monsieur MAILLARD Yves, domicilié 6 Place du Centre - 44320 FROSSAY, d'installer un échafaudage afin de procéder à un ravalement de façade du 6 Place du Centre, en date du 1 septembre 2026,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation des piétons dans un but de sécurité publique,

A R R E T E

Article 1 : Du lundi 7 septembre 2026 au vendredi 12 septembre 2026 inclus, Monsieur MAILLARD Yves est autorisé à stationner un échafaudage le long de la façade du 6 Place du Centre.

Article 2 : La durée des travaux ne pourra excéder le délai indiqué ci-dessus, et la voie publique devra entièrement être débarrassée de tout dépôt.

Article 3 : Pendant cette période, la circulation des piétons se fera en face. Toutes les précautions seront prises pour éviter les accidents.

Article 4 : La signalisation adéquate sera mise en place par Monsieur MAILLARD Yves.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, la Police Municipale, au demandeur.

Le 1 septembre 2026



La Maire,

Jocelyne PHILLÉDEAU